



Vol 27 | No 5 | MAI 2014 Conseil fédéral extraordinaire des 5 et 6 mai 2014



FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | figsante.qc.ca



LE RESPECT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS EST NON NÉGOCIABLE

Malgré le contexte économique et budgétaire difficile du Québec qu'on nous laisse croire sur la place publique, les professionnelles en soins, qui travaillent d'arrache-pied, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sont en droit de vouloir améliorer leurs conditions de travail lors de la prochaine ronde de négociations pour contrer notamment les problèmes majeurs de pénurie de main-d'œuvre, la charge de travail excessive et la précarité d'emploi.

Depuis les derniers mois, nous avons tenu des forums ouverts, nous avons rencontré des militantes et des salariées et nous avons pris le pouls des membres par l'intermédiaire de groupes de discussion dans différentes régions. Les priorités adoptées à ce conseil fédéral extraordinaire par vos militantes sont donc le reflet de préoccupations importantes pour les professionnelles en soins qui souhaitent est ce même gouvernement libéral qui retrouver une satisfaction et une qualité de vie au travail.

C'est maintenant à votre tour, comme membres, de vous exprimer sur ces grandes orientations lors des assemblées générales locales de consultation, mais aussi de nous faire part de vos attentes et préoccupations en vue de la négociation de la

prochaine convention collective, dont l'échéance est prévue en 2015.

NOTRE SANTÉ, NOTRE AVENIR

Il s'agit là de la première étape du processus de négociation. Nous devons être unies et solidaires dans la défense de nos intérêts, car le défi est de taille. Nous sommes devant un nouveau gouvernement qui, je vous le rappelle, a décrété vos conditions de travail et salariales en décembre 2005.

Dans tous les cas, il faut nous mobiliser autour de solutions à apporter et de moyens à mettre en place pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Vous êtes en droit d'œuvrer dans des conditions où les

soins sont offerts en toute sécurité à la population et à échelle humaine.

Les grandes priorités sur lesquelles nous vous consultons dans un premier temps guideront la Fédération dans l'élaboration de l'avant-projet de convention collective et serviront de point d'ancrage pour tous les débats à venir jusqu'à la conclusion d'une entente de principe. Pour ce qui est des demandes dites « intersectorielles », telles que les salaires et la retraite, elles feront l'obiet de demandes et de discussions ultérieures à l'automne.

Bonne consultation!









POSTE-PUBLICATION

Convention 40007983

(adresse de retour) FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard, Québec (Qc) G2K 0J1

NÉGOCIATION

FIQ en Action, vol. 27, n° 5, mai 2014 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ |
Tirage: 60 000 exemplaires | Montage graphique: Josée Roy, image p. 4 @iStockphoto.com/Kudryashka | Photographies: Jacques Lavallée |
Photo couvert: Renée Coulombe, CSSS Champlain-Charles-Le Moyne - AIM | Impression: Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits
doit porter la mention « reproduit de la publication FIQ en Action » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique
des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN: 1913-1739 (Imprimé) | ISSN: 1913-1747 (En ligne)
fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



Ann Déry, Centre universitaire de santé McGill

DES PRIORITÉS POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Plusieurs militantes de toutes les régions du Québec ont partagé leurs préoccupations lors des préconsultations sur la négociation. Cette étape préliminaire a permis à la Fédération de cibler les conditions de travail devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du renouvellement de la convention collective des professionnelles en soins.

Les déléguées ont adopté quatre grandes priorités ainsi que les orientations à donner à chacune d'entre elles. Ces priorités serviront à guider la Fédération tout au long de la négociation et détermineront les grands enjeux sur lesquels elle travaillera.

Il est important que vous participiez aux consultations dans votre établissement afin d'avoir plus d'information sur ces priorités. N'hésitez pas également à consulter votre équipe syndicale locale au besoin.

Recommandation 1

- « Que les priorités de la prochaine négociation soient :
- La diminution de la charge de travail;
- La diminution de la précarité d'emploi;
- La bonification des conditions de travail dans une perspective d'attraction-rétention;
- La reconnaissance et la valorisation de la formation. »

LA DIMINUTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

La détérioration des milieux de travail n'est pas un sujet nouveau : organisation du travail déficiente, recours abusif aux heures supplémentaires, utilisation de la main-d'œuvre indépendante à outrance, des épisodes de soins de plus en plus aigus et complexes sur les unités de soins. Plusieurs pistes de solutions pour diminuer la charge de travail peuvent être envisagées.

Recommandation 2

« Que la charge de travail soit une des priorités de la prochaine négociation et que cette priorité se décline de la façon suivante : l'établissement de ratios professionnelles/patient-e-s, une meilleure évaluation des structures de postes, la stabilisation des équipes de travail et des postes, un exercice de conversion des heures de remplacement, la clarification des rôles et des fonctions et une diminution de l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante. »

LA DIMINUTION DE LA PRÉCARITÉ D'EMPLOI

Alors qu'une majorité de professionnelles en soins sont régulièrement en surcharge de travail, certaines d'entre elles vivent plutôt dans un état de précarité les obligeant à accepter des conditions de travail peu intéressantes. Il y a lieu de trouver des solutions pour corriger les conditions de précarité actuelles. Par ailleurs, il y a l'encadrement du retour au travail des retraitées réembauchées qui est problématique.

Recommandation 3

« Que la diminution de la précarité d'emploi soit une priorité et qu'elle se décline de la façon suivante : l'obligation, pour les employeurs, de faire un réel exercice de planification de main-d'œuvre, l'instauration de balises quant au nombre de postes d'équipe volante, l'établissement de ratios temps complet/temps partiel, une application uniforme de la Loi 90 et un meilleur encadrement du retour au travail des retraitées réembauchées. »

LA BONIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS UNE PERSPECTIVE D'ATTRACTION-RÉTENTION

La pénurie de professionnelles en soins demeure très préoccupante. Il y a aussi la question des entreprises privées de placement en soins qui perdurent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le réseau public de santé ne peut se permettre de perdre des professionnelles en soins parce qu'il n'est pas assez compétitif au regard des conditions de travail. Dans cette perspective. la mise en place de solutions pour contrer les problèmes majeurs de pénurie de main-d'œuvre, dans l'objectif de rendre attractif le milieu de la santé, demeure toujours d'actualité.

Recommandation 4

« Que la prime de soins critiques, la prime de rotation, la prime de formation et d'orientation ainsi que le chevauchement et la prime de 2 % soient revues et corrigées de façon à ce que ces primes s'appliquent à un plus grand nombre de salariées. »





Des priorités pour améliorer les conditions de travail



enis Savard, CSSS de Québec-Nord

Recommandation 5

« Que les conditions particulières prévues pour les salariées des établissements, des ailes ou des unités psychiatriques s'appliquent à toutes les salariées qui travaillent en santé mentale. »

Recommandation 6

« Que la prime de fin de semaine soit rehaussée. »

Recommandation 7

« Que la salariée ait accès plus rapidement à la 5^e semaine de congé annuel. »

Recommandation 8

« Que soit introduite dans la convention collective la rémunération des heures supplémentaires faites en plus de la journée régulière ou de la semaine régulière de travail pour toutes les salariées détentrices d'un diplôme universitaire. »

Recommandation 9

« Que les clauses de disparités régionales soient revues dans une perspective d'attraction et de rétention. »

Recommandation 10

« Que des mesures favorisant l'implantation de garderies en milieu de travail soient instaurées. »

Recommandation 11

« Que l'article sur les congés pour décès soit revu de façon à l'améliorer, le moderniser et lui rendre sa finalité. »

Recommandation 12

« Que soient instaurées des balises et des normes sur le nombre d'heures maximal de travail en continu lors de périodes de garde. »

Recommandation 13

« D'augmenter l'accessibilité aux mesures d'aménagement du temps de travail et de résoudre les problèmes d'application. »

Recommandation 14

« Que le régime d'assurance salaire et la procédure d'arbitrage médical soient revus afin de clarifier certaines situations et de permettre à plus de salariées de bénéficier du régime et de recourir à la procédure d'arbitrage médical. »

LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DE LA **FORMATION**

Depuis quelques années, les rôles, tâches, fonctions et responsabilités de certaines catégories d'emploi ont changé. L'organisation du travail dans certains milieux exige des salariées une plus grande implication que ce qui est prévu initialement à leur titre d'emploi. Il y a lieu de se pencher sur ces emplois. L'obligation pour les professionnelles en soins de suivre des formations pour maintenir

leur permis d'exercice incite à regarder plus attentivement les sommes dédiées au développement des ressources humaines dans les établissements et la facon dont elles sont utilisées.

Recommandation 15

« Que la formation de premier cycle universitaire pour les infirmières soit reconnue automatiquement. »

Recommandation 16

« Que la formation additionnelle des professionnelles en soins soit reconnue automatiquement. »

Recommandation 17

« D'uniformiser la valeur des différents baccalauréats aux fins d'accessibilité au titre d'emploi de conseillère en soins infirmiers. »

Recommandation 18

« D'ajouter la création de nouveaux titres d'emploi à la nomenclature, »

Recommandation 19

« De revoir les règles de promotion pour certaines catégories d'emploi.»

Recommandation 20

« De baliser les activités du PDRH et de revoir la détermination des sommes allouées. »







CAMPAGNE DE PUBLICITÉ « DES SOINS SOUS PRESSION »

La Fédération a diffusé, depuis le mois de février dernier, une campagne pour des soins à échelle humaine qui a eu un grand succès dans les médias sociaux et qui a fait beaucoup jaser.

La première phase de cette campagne visait à démontrer la nécessité d'innover en proposant des nouveaux modèles de soins comme les cliniques de proximité et les petites maisons pour aîné-e-s. La FIQ a ainsi décidé de passer à l'action pour trouver des moyens d'offrir des soins à échelle humaine, à la fois pour la population, mais aussi pour permettre aux professionnelles en soins de mettre à profit tout le potentiel de leur profession. Une deuxième phase de cette campagne, soit une publicité diffusée sur le Web, a été lancée à ce conseil fédéral extraordinaire. Par cette publicité, la FIQ veut démontrer la nécessité d'implanter des soins à échelle humaine à l'intérieur des établissements dans les milieux de travail actuels.

Les déléguées ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la nouvelle publicité qui, sur un ton humoristique, revêt les couleurs d'un jeu de téléréalité où l'on peut voir quatre professionnelles en soins accomplir des activités surhumaines au cours d'une semaine de travail.

La FIQ veut ainsi illustrer que la réalité du travail en milieu hospitalier dépasse souvent la fiction et que les professionnelles en soins sont en droit de travailler dans des conditions à échelle humaine.

Visionnez, « aimez », mais surtout, partagez cette publicité pour sensibiliser le plus de gens possible!

soinssouspression.tv



LES PROCHAINES ÉTAPES DE LA NÉGOCIATION

C'est l'occasion de vous exprimer sur les priorités de la prochaine négociation.

